



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 16 octobre 2017

Présents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée

MM. CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, MALRIC Paul, , ZOCCARATO Michel,

Absents : M. ORS Marc excusé.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 06 septembre 2017

1. Projet « Aménagement de la Traversée d'Agglomération – RD 620 » - Demandes de subventions
2. Agence Postale Communale
3. Modification temps de travail Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe
4. Modification tableau des effectifs
5. Syndicat Mixte Aude Centre : intégration de nouvelles communes, extension de périmètres de communes déjà adhérentes et modification des statuts
6. Régie « Divers » - Régie « Portage de Repas » : modification de la périodicité de versement
7. Rythmes scolaires
8. Motion proposée par Carcassonne Agglo concernant la fin des contrats aidés
9. Don Association Aude Solidarité
10. Convocation Conseil Municipal

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

Le compte-rendu du 06 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Projet « Aménagement de la Traverse d'Agglomération – RD 620 » - Demandes de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de l'opération « Aménagement de la traverse d'agglomération RD 620 », réalisé par l'ATD.

Ce projet dont l'estimatif financier des travaux s'élève à 528 000.00 H.T soit 633 600.00 € TTC pourrait être réalisé en deux tranches :

- 1^{ère} tranche - Exercice 2018 : 264 000.00 € H.T soit 316 800.00 € TTC
- 2^{ème} tranche - Exercice 2019 : 264 000.00 € H.T soit 316 800.00 € TTC.

Pour assurer la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter des aides financières pour la première tranche des travaux d'un montant de 264 000.00 € H.T soit 316 800.00 € TTC auprès du Département, de l'Etat, de Carcassonne Agglo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter des aides financières auprès :

- du Département dans le cadre de l'aide aux communes (délibération n°2017-44)
- du Département au titre des Amendes de Police (délibération n°2017-45)
- de l'Etat au titre de la DETR (délibération n°2017-46)
- de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et du Contrat de Ruralité (délibération n°2017-47)
- de Carcassonne Agglo au titre du FPIC 2018 (délibération n°2017-48).

VOTANTS	11
Abstentions	0
Pour	11
Contre	0

2. Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 décembre 2016 il a été décidé la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale.

L'ouverture pourrait avoir lieu dans le courant du mois de Novembre.

L'Agence Postale Communale pourrait être gérée par deux agents communaux à temps non complet : Mme LALLEMAND Peggy et Mme PETIT Véronique.

Ces agents pourraient se répartir les horaires suivants qui permettrait une ouverture de huit heures par semaine :

- mardi : 9h30 – 11h30
- mercredi 13h00 – 15h00
- jeudi 9h30 – 11h30
- vendredi 14h15 – 16h15

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la gestion de l'Agence Postale Communale par les agents communaux à temps non complet mentionnés ci-dessus, et accepte les jours et heures d'ouverture proposés. (délibération n°2017-49)

VOTANTS	11
Abstentions	0
Pour	11
Contre	0

3. Modification temps de travail adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Il est proposé de modifier le temps de travail d'un agent adjoint d'animation principal 2^{ème} classe pour assurer en partie la gestion de la poste. Son temps de travail passerait de 25 heures à 31 heures hebdomadaires.

Le temps de travail de l'agent contractuel qui assurera également la gestion de l'APC sera modifié par avenant à son contrat. Son temps de travail de 13 heures hebdomadaires sera porté à 19 heures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du temps de travail des agents cités ci-dessus.

VOTANTS	11
Abstentions	0
Pour	11
Contre	0

4. Modification du tableau des effectifs

Suite à la démission de Mme DUROZOY (ATSEM) et à la modification du temps de travail des agents qui assureront la gestion de l'APC, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	Dont temps non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	0	1		
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0		
Rédacteur	B	1	0	1		
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	0	1		
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0		
Adjoint technique	C	2	2	0		
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation	C	2	2	0	1	25 h
					1	31 h
FILIERE SOCIALE						
Agent social	C	3	1	2	1	25h
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles mat	C	2	1	1	1	25h
TOTAL		16	10	6	4	

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	Effectif	Contrat	Durée
Agent de service et d'animation	C	1	CAE	35 h
Agent de service et de garderie	C	1	CDD	17.5 h
Agent d'animation	C	2	CDD	5 h
Agent de service	C	1	CDD	19 h
TOTAL		5		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du temps de travail des agents cités ci-dessus.

VOTANTS	11
Abstentions	0
Pour	11
Contre	0

5. Syndicat Mixte Aude Centre ; intégration de nouvelles communes, extensions de périmètres de communes déjà adhérentes et modification des statuts

Le Syndicat Mixte Aude Centre soumet à l'approbation du Conseil Municipal deux délibérations :

⇒ *la délibération du SMAC du 28 septembre actant :*

- l'extension du périmètre des communes de Rustiques (40% à 100%), Trèbes (10% à 100%), et de Villedubert (85% à 100%).

- l'intégration des communes d'Argens-Minervois, Berriac, Carcassonne (à hauteur de 20% de son périmètre), Pradelles en Val (à hauteur de 80% de son périmètre) et Roubia.

⇒ la délibération du SMAC du 28 septembre portant sur la modification des statuts, actant l'intégration de nouvelles communes et l'extension du périmètre de communes déjà adhérentes au syndicat, ainsi que l'intégration de la nouvelle compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal après délibération,

- décide de donner un avis favorable à la modification du périmètre du Syndicat Mixte Aude Centre (délibération n°2017-50)

- décide d'approuver la modification statutaire du syndicat en vue de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI (délibération n°2017-51)

VOTANTS	11
Abstentions	0
Pour	11
Contre	0

6. Régie « Divers » - Régie « Portage de Repas » : modification de la périodicité de versement

Considérant que ces deux régies génèrent peu de mouvements financiers, il est proposé de modifier leur périodicité de versement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification de la périodicité de versement de la régie « Divers » et fixe cette périodicité à une fois par trimestre (délibération 2017-52)

- approuve la modification de la périodicité de versement de la régie « Portage de repas » et fixe cette périodicité à une fois par trimestre (délibération 2017-53)

VOTANTS	11
Abstentions	0
Pour	11
Contre	0

7. Rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 à l'initiative des directrices des deux écoles.

Une réunion est prévue le 13 novembre à 18 heures à la mairie avec les instituteurs, les délégués des parents d'élèves, la directrice de l'Alae et les élus pour faire le point sur ce projet.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser avant cette rencontre une réunion entre élus : la date retenue est le vendredi 10 novembre à 21 heures.

8. Motion proposée par Carcassonne Agglo concernant la fin des contrats aidés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo a adopté le 27 septembre une motion concernant la fin des contrats aidés.

Le Président de Carcassonne Agglo invite l'ensemble des maires à soumettre à leur Conseil Municipal ce texte afin de le transmettre ensuite au Préfet de l'Aude et aux parlementaires audois.

MOTION DE CARCASSONNE AGGLO ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/09/2017

« Aujourd'hui, les maires du territoire de Carcassonne Agglo s'interrogent et manifestent une inquiétude croissante concernant le dispositif des contrats aidés et notamment l'impossibilité de renouveler la plupart des contrats arrivant à échéance prochainement ou de recourir à ce dispositif pour de nouveaux recrutements.

Les contrats aidés sont des dispositifs anciens, reconduits jusqu'à lors, année après année par les différents gouvernements successifs de droite comme de gauche et utilisés très fréquemment par les collectivités locales car jouant un rôle d'amortisseur social dans nos territoires et vecteur d'insertion professionnelle avérée pour les demandeurs d'emplois.

En outre, ces dispositifs permettent l'embauche d'accompagnateurs scolaires, d'auxiliaires de vie pour des élèves en situation de handicap, d'aide à la restauration scolaire, de personnels complémentaires pour la gestion du temps périscolaire, de services d'aides à la personne... qui sont autant d'emplois indispensables à la qualité du service public rendu et au maintien d'une cohésion sociale essentielle.

De nombreuses collectivités avaient anticipé depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le recrutement de CUI-CAE ou le renouvellement de ce type de contrat, afin de faire face aux besoins en personnel, en particulier pour l'organisation de la rentrée scolaire.

A ce jour, les communes de Carcassonne Agglo ne disposent d'aucune information précise des services déconcentrés de l'Etat ou de Pôle-Emploi autre que les annonces nationales suivant lesquelles ce type de contrats ne serait plus accordé et que les renouvellements de ces contrats seraient à prioriser selon des critères qui doivent être précisés par circulaire.

Si ces informations devaient être confirmées au niveau local, cela poserait des difficultés inextricables pour nos communes car les besoins en personnel sont avérés, les organisations des services publics sont validées et pour autant les collectivités ne sont pas en mesure de transformer budgétairement, dans des délais aussi courts, ces contrats aidés en CDD.

Par ailleurs, il est à craindre que de nombreuses associations locales utilisant ce type de contrat afin de permettre d'offrir à la population des services, publics ou privés soient de la même manière impactées et que la disparition de ces contrats amène là encore de grandes difficultés locales.

Par cette motion, nous voulons donc relayer avec force auprès de Monsieur le Préfet de l'Aude ainsi que nos parlementaires audois l'inquiétude de nos élus locaux quant aux impacts négatifs pour la gestion quotidienne des services publics, notamment le déroulement de la rentrée scolaire ainsi que sur la situation économique des personnes impactées par ces refus de recrutements ou de renouvellements de contrats, dans un contexte de précarisation croissante d'une part de la population et de chômage encore trop élevé sur notre département. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la motion telle que présentée ci-dessus. (délibération n°2017-54)

VOTANTS	11
Abstentions	0
Pour	11
Contre	0

9. Don Association Aude Solidarité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Aude Solidarité a été réactivée suite au passage de l'ouragan Irma. Le but de cette association est de coordonner à l'échelon départemental des collectes de fonds pour venir en aide aux sinistrés.

Les dons sont intégralement reversés aux structures locales chargées de venir en aide aux sinistrés.

La commune est sollicitée pour effectuer un don qui permettra de venir en aide aux sinistrés.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de ne pas verser de don à Aude Solidarité.

VOTANTS	11
Abstentions	4
Pour	3
Contre	4

10. Convocation Conseil Municipal

L'article 2121-10 du C.G.C.T. prévoit, pour les Conseils Municipaux, que la convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Cette disposition permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques. La capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles.

Monsieur le Maire propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la dématérialisation des convocations ; et suggère qu'un rappel soit effectué par sms. (délibération n°2017-55)

Informations et Questions diverses

- Les travaux du Parc débuteront le mercredi 18 octobre.
- Les haies de pyracantha du Cabagnol ont été enlevées.
- L'Union Nationale de Parachutistes sera présente pour la cérémonie du 11 novembre.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures 30 minutes.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO

